



**Verband der Schweizer Studierendenschaften**  
**Union des Etudiant-e-s de Suisse**  
**Unione Svizzera degli Universitari**  
**Uniu svizra da studentas e students**

Laupenstrasse 2 Tel. +41 31 382 11 71 info@vss-unes.ch  
CH - 3001 Bern Fax +41 31 382 11 76 www.vss-unes.ch

## **Prise de position de l'UNES sur la discussion visant à introduire un Numerus Clausus pour la médecine dans les Universités de Genève, Lausanne et Neuchâtel**

*Adoptée par le présidium le 9 mars 2006*

L'UNES réaffirme son opposition, déjà émise dans une prise de position du 6 juin 2001, à l'introduction d'une réglementation de type Numerus Clausus (téléchargeable sous [www.vss-unes.ch](http://www.vss-unes.ch)).

### **Constantes historiques et perspectives de travail exclusives**

N'étaient-ce pas les médecins qui par peur de perdre leur statut avaient exigé<sup>1</sup> la maturité comme critère d'accès aux études de médecine et l'avaient introduite comme exigence pour tous dans l'accès aux études universitaires? C'est aujourd'hui à nouveau pour les études de médecine qu'on tente de mettre un pallier supplémentaire pour accéder aux Hautes écoles. Cela se produit concrètement par l'introduction d'un Numerus Clausus (NC) – mesure déjà appliquée en Suisse alémanique et discutée en Suisse romande<sup>2</sup>. L'UNES se réjouit que les thèmes comme la plus haute qualité d'enseignement, les salles de cours trop remplies soit l'amélioration des conditions d'encadrement et les bibliothèques bien équipées soient abordés. Tout cela est nécessaire pour des conditions d'études plus attractives (qui doivent être les mêmes pour toutes et tous) – néanmoins aussi dans la course à l'exclusivité, la distinction et l'élite. Le Numerus Clausus n'engendre malheureusement pas l'amélioration escomptée pour les étudiant-e-s. Les barrières comme le Numerus Clausus ou les taxes d'études différenciées selon les filières produisent une hiérarchisation artificielle de filières et de professions; les EPF qui prônent l'excellence en sont une preuve flagrante. La bataille pour s'extraire de la masse (dans le sens des notions actuellement très à la mode „formation de profil" et „réforme des portefeuilles") va plus loin. De nouvelles catégories sont introduites et cultivées. Les offres commerciales pour préparer aux tests d'aptitudes sont une forme supplémentaire de différenciation. L'expertise de deux conseillers est ainsi mise en avant : ils auraient réussi le test „ave un résultat de TMS excellent (la meilleure note au test)". Il est connu que les personnes parlent et se définissent par rapport à de tels résultats. Si les résultats du test sont moyens, une telle étiquette peut rester collée, influencer la position sociale et freiner les possibilités de développement.

### **Agrandir les facultés de médecine et engager plus de personnel**

Pour le semestre d'hiver 2006/07, les Hautes écoles annoncent 947 places pour la médecine humaine et 183 pour la médecine dentaire au niveau national<sup>3</sup>. C'est peu. En 2004/05, la capacité d'accueil des Hautes écoles a été dépassée de 20%<sup>4</sup>. 620 places<sup>5</sup> au

---

<sup>1</sup> cf. Au 19<sup>e</sup> siècle, les médecins ont insisté sur l'examen de maturité pour restreindre l'accès à leurs écoles et ne pas ouvrir leur statut social à tous. Plus dans: Brau Rudolf: Zur Professionalisierung des Ärztestandes in der Schweiz. Dans Conze Werner, Kocka Jürgen (éd.): Industrielle Welt. Schriftenreihe des Arbeitskreises für moderne Sozialgeschichte publié par Werner Conze, Band 38: Bildungsbürgertum im 19. Jahrhundert. Teil 1, Stuttgart 1985.

<sup>2</sup> cf. Articles dans Le Temps du 21.01.2006, p. 1 („Genève songe à introduire le numerus clausus en médecine") et 10 („La Faculté de médecine de Genève pourrait recruter ses étudiants par concours d'entrée").

<sup>3</sup> cf. <http://www.crus.ch/francais/med> (Etat 23.02.2006)

<sup>4</sup> cf. ordonnance du 1<sup>er</sup> mars 2005 sur la capacité d'accueil des sections de médecine humaine et dentaire ainsi que l'introduction d'un test d'aptitude pour les études des médecine à l'université de Fribourg pour l'année académique 2005/2006.

---

sein des universités de médecine humaine à Numerus Clausus sont annoncées pour l'année 1998. Pour cette année, les mêmes universités annoncent 546 places<sup>5</sup>. Les capacités d'accueil ne se sont depuis lors pas améliorées, la situation s'est même plutôt péjorée. Si on prend une image, on peut dire que le courant de personnes souhaitant faire des études a débordé sur la rive. Afin d'agir contre cette catastrophe naturelle qui revient chaque année, on a érigé une digue artificielle – au lieu d'élargir le lit du fleuve. Chaque année il est nécessaire d'étayer la digue dans l'espoir que la marée sera détournée. Cet expédient qui est une vision à court terme deviendrait particulièrement absurde si des quotas pour les étudiant-e-s étrangers venaient à être introduits. La digue doit remplir une fonction de filtre, soit être complétée par une écluse avec plusieurs paliers et portes. Mentionner la marée des étudiant-e-s allemands et français déplace le débat du vrai problème. Afin que la Suisse ait assez de médecins pour la médecine humaine et dentaire, il est indispensable d'agrandir les facultés, c'est-à-dire en particulier en engageant davantage de personnel. Néanmoins, cela ne doit pas se produire au détriment d'autres facultés. Dans le rapport AMS 10, il est mentionné qu'une augmentation réaliste des places d'études n'éliminerait pas le NC<sup>7</sup>. Mais, ces propos sont anéantis par des suppositions tendancieuses formulées en masse dans ce même rapport.

### **Test d'entrée pour la médecine, capacités et nouveau marché**

„Personne n'est vraiment retenu d'étudier la médecine en Suisse. Cette année, il y avait la possibilité de faire ses études à Genève, Lausanne et Neuchâtel où il n'existe pas de limitations d'accès.“<sup>8</sup> Pour autant qu'on parle français et que le NC ne soit pas aussi introduit là-bas. En parallèle à ces options, s'ouvre le marché très convoité de la préparation aux test d'aptitude. Le rapport AMS 10 défend l'idée que les cours d'entraînement commerciaux ne remplacent pas l'entraînement individuel ou en commun<sup>9</sup> et peuvent même être sous certaines conditions contre-productifs.<sup>9</sup> Mais tandis que les inscriptions dépassent les capacités de plus de 279% pour la médecine humaine, de plus de 134%<sup>10</sup> pour la médecine dentaire et de plus de 212% pour la médecine vétérinaire, les promesses d'un entraînement avec des meilleures chances de réussite, dans une société basée sur la compétitivité et la loi du plus fort, sont très attractives. Un entraînement complet de 5 jours coûte 1'050 CHF<sup>11</sup>. Il faut de toute façon payer 200 CHF pour couvrir les frais d'inscription au test. Si les Universités de Genève, Lausanne et Neuchâtel venaient à introduire un NC il n'y aurait plus de possibilités d'évitement; le marché des sociétés d'entraînement faisant miroiter des pourcentages de réussite flamberait. L'égalité des chances dans l'accès aux études va continuer à régresser et les futurs médecins vont devoir calculer avec précision leur *return of investment*. Toutes les universités qui ont instauré le NC sont concernées par ce reproche.

---

### **Pour finir et pour le plaisir**

Un avant-goût de ce qui se profile à l'horizon est la dispute, amusante et inutile, entre l'organe étatique de test CTD et les organismes privés. Cette petite guerre se retrouve d'un côté formulée dans les rapports AMS<sup>12</sup> et de l'autre côté sur Internet<sup>13</sup>. De la simple diffamation à des interdictions, tout est proposé : bien du plaisir à la lecture.

---

<sup>5</sup> K.-D. Hänsgen/B. Spicher: EMS – Eignungstest für das Medizinstudium in der Schweiz 1998. Bericht über die Durchführung und Ergebnisse, p.21. Le test est effectué par le Centre pour le développement de tests et diagnostic de l'Université de Fribourg sur mandat de la Conférence universitaire Suisse (CUS).

<sup>6</sup> cf. <http://crus.h/deutsch/Med/> (Etat 23.02.2006)

<sup>7</sup> K.-D. Hänsgen/B. Spicher: EMS – Eignungstest für das Medizinstudium in der Schweiz 2004. Bericht über die Durchführung und Ergebnisse 2004. Trends und Schlussfolgerungen aus sieben Jahren Testanwendung, p. 5.

<sup>8</sup> Ebd., p. 17.

<sup>9</sup> Ebd., p. 26.

<sup>10</sup> Ebd., p. 5.

<sup>11</sup> cf. [http://www.ems-eignungstest.ch/page25\\_ANMELDEFORMULAR.html](http://www.ems-eignungstest.ch/page25_ANMELDEFORMULAR.html) (Etat 23.02.2006).

<sup>12</sup> cf. Ebd., p. 24-27.

<sup>13</sup> cf. [http://www.eignungstest.ch/54\\_wir\\_und\\_das\\_ztd.php](http://www.eignungstest.ch/54_wir_und_das_ztd.php) (Etat 23.02.2006).

---